



## FNE - Formation

QUEL COÛT POUR MON  
ENTREPRISE ?

AUCUN FRAIS, les formations sont  
prises en charge à 100%

QUELLES SONT LES ENTREPRISES  
CONCERNÉES ?

TOUTES les entreprises

QUI SONT LES SALARIÉS  
BÉNÉFICAIRES ?

TOUS les salariés à l'exception des contrats  
d'apprentissage et de professionnalisation

QUELLES SONT LES FORMATIONS  
ÉLIGIBLES ET SOUS QUELS  
FORMATS ?

TOUTES les formations :

- En Présentiel & A distance
- En Inter & intra
- Individuelles ou collectives

QUAND LA FORMATION DOIT-ELLE  
AVOIR LIEU ?

TOUTES les formations peuvent  
être réalisées jusqu'en décembre 2022

A QUELLE DATE DOIS-JE DÉPOSER  
MON DOSSIER ?

AVANT LE 10/12/2021

## QUI M'ACCOMPAGNE ?

MARIE, votre interlocutrice dédiée :  
02.47.79.74.91 ou [mleluc@axioncom.fr](mailto:mleluc@axioncom.fr)

